



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Reprise des manifestations culturelles, fêtes votives et petits rassemblements

Question écrite n° 36924

### Texte de la question

Mme Muriel Roques-Etienne attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la reprise des manifestations culturelles, fêtes votives et petits rassemblements festifs des villages. En effet, aujourd'hui, l'inquiétude des organisateurs et des associations des territoires est grande. Après avoir annulé la quasi-totalité des manifestations en 2020 et reporté les contrats en 2021, ces bénévoles, acteurs de la culture populaire, sont insatisfaits, parfois mécontents et en colère. Alors que les festivals pourront, selon toute vraisemblance, être organisés avec des règles précises, ces « organisateurs occasionnels » (associations, comités des fêtes...) se posent la question du devenir des fêtes traditionnelles et des manifestations culturelles dans les villages (festivités estivales, marchés de nuit, vide grenier...). Ces activités, très souvent, permettent de réinstaurer le village comme un centre, de promouvoir la culture, la cohésion sociale et de faire vivre un pan de l'économie locale (intermittents, les médias, les restaurants et hôtels et tous les commerces de proximité...). Dans le Tarn, on compte 280 comités, 4 600 bénévoles pour des milliers de jours de fête et des centaines de milliers de visiteurs, qui participent ainsi à l'attractivité des territoires ruraux. Dans ce contexte sanitaire, ils ont conscience que l'équilibre à trouver est difficile. Pour autant, ils s'inquiètent des conséquences économiques auxquelles devront faire face l'ensemble des professionnels et souhaiteraient avoir des perspectives pour notamment les festivités estivales. Ainsi, elle souhaiterait connaître sa position à ce sujet et savoir quelles solutions pourraient être envisagées afin que puissent reprendre les manifestations culturelles, fêtes votives et petits rassemblements festifs des villages.

### Texte de la réponse

Tout au long de la crise sanitaire, et bien que les mesures de freinage adoptées pour lutter contre la diffusion de l'épidémie aient sévèrement affecté le monde de la culture, ce dernier est resté un fort vecteur de lien social, précieux pour chacun. Aussi, le ministère de la culture n'a cessé de travailler, malgré les contraintes sanitaires fortes et évolutives qui rendaient difficile toute visibilité, à la mise en œuvre dès que possible d'une reprise d'activité fondée sur un modèle facilitant l'adaptation aux aléas sanitaires. Ces travaux ont été menés en priorité avec les professionnels du secteur culturel, mais se sont également nourris des concertations que le ministère de la culture a constamment menées avec les acteurs du monde associatif ou les collectivités territoriales. Car l'objectif est bien de permettre, quand les conditions sanitaires seront réunies, la reprise de l'ensemble des pratiques artistiques et culturelles, professionnelles ou amateurs. Les fêtes traditionnelles, sources de cohésion, de valorisation et d'attractivité, en particulier durant la période estivale, jouent en effet un rôle majeur dans la vie culturelle des territoires et contribuent aux équilibres économiques locaux. Le ministère de la culture est attentif à ce sujet et à la situation des bénévoles, dont l'engagement est remarquable. L'action du ministère de la culture s'inscrit dans un dialogue permanent avec le ministère de l'intérieur et le ministère des solidarités et de la santé, pour organiser une reprise graduelle de l'activité dans des conditions optimales de sécurité et la faciliter grâce à des outils d'aide à la reprise. Des fiches d'accompagnement, régulièrement mises à jour sur le site du ministère de la culture, comportent des recommandations applicables, pour certaines, à l'organisation de festivités dans l'espace public. Les services préfectoraux sont également présents pour accompagner les

porteurs d'événements dans l'espace public. Ce travail conjoint ne permet pas encore d'afficher un calendrier définitif mais vise à permettre, avec des protocoles adaptés, une reprise la plus large possible des activités pour la période estivale, si la responsabilité de chacun permet une amélioration durable du contexte sanitaire, comme espérée par le Président de la République dans son intervention du 31 mars dernier. Les implications économiques directes et indirectes de la suspension des activités culturelles, ou de leur limitation, sont un enjeu majeur. Le ministère de la culture porte de nombreux dispositifs d'aide et a déployé des mesures sectorielles ou générales d'ampleur pour les professionnels de la culture. Les professionnels du tourisme, de l'artisanat ou du commerce de proximité peuvent bénéficier des aides de droit commun et des dispositifs ciblés mis en place par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Muriel Roques-Etienne](#)

**Circonscription :** Tarn (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36924

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 mars 2021](#), page 1933

**Réponse publiée au JO le :** [27 avril 2021](#), page 3627